



— nos revendications — DIRECTION D'ÉCOLE

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon le nombre de classes ou le nombre d'élèves, la situation la plus favorable doit être retenue pour déterminer la quotité de décharge à attribuer pour la direction.

Régime des décharges : Proposition du SNE

1 classe	2 à 3 classes	4 à 5 classes
22 élèves et -	de 23 à 66 élèves	de 67 à 110 élèves
18 jours	0.25	0.25

6 à 8 classes	9 à 11 classes	12 classes et +
de 111 à 176 élèves	de 177 à 242 élèves	243 élèves et +
0.50	1	1.25

En complément de ces dispositions, le SNE milite pour **une décharge supplémentaire de 25% allouée pour tout dispositif spécial** (ULIS, UPE2A, UEMA...).

Pour ce qui est de l'aide administrative aux directeurs, le **SNE milite pour la création d'un corps spécifique à l'instar de ce qui a été réalisé pour les ATSEM.**

L'AUTORITÉ DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

RECONNAÎTRE SIMPLIFIER CLARIFIER

- Il est fondamental que les directeurs d'école soient issus du corps des professeurs des écoles
- **NON** à un corps de personnel de direction du 1^{er} degré et **NON** à un statut hiérarchique
- Notre syndicat est favorable à une simplification administrative réelle (absentéisme, élections, conventions ...)
- Nous militons pour une harmonisation des pratiques sur le territoire national
- Nous revendiquons une plus grande autonomie des établissements et des équipes pédagogiques
- Une prise en compte de toutes les années de direction dans la retraite, y compris lorsque l'on n'est plus directeur au jour du départ à la retraite
- Une bonification par année de fonction lors des opérations de mouvement
- Les directeurs par intérim et ceux faisant fonction doivent bénéficier des mêmes conditions d'avancement et de retraite que les titulaires

VALORISER LES CARRIÈRES

- Une ISS revalorisée et commune (314.22 €) à tous les directeurs d'école
- Une BI de 20 à 80 points, suivant la taille de l'école
- L'octroi de points supplémentaires par année de fonction pour tout changement de grade (HC ou Classe Exceptionnelle)

**Aux élections professionnelles 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE ET JE FAIS VOTER SNE**

